

**LISTE DES MEDECINS AGREES PAR LA PREFECTURE DU CHER
CONSULTANT HORS COMMISSION MEDICALE (en cabinet privé)
au 12 MARS 2021**

DANS LE CHER :

CAMUS Jean-Louis	6 passage Lévêque	18100 VIERZON	Tél 06,38,02,68,68
CLASQUIN Maryse	2 rue des écoles	18160 CHEZAL-BENOIT	Tél 09.77.96.30.27
DE BONNEVAL Arnaud	3 rue des charmillles	18340 LEVET	Tél 02.48.25.10.30
DEGAND Jacques	54 avenue du 14 juillet	18100 VIERZON	Tél 06.76.08.37.80
DUBREUIL Jacques	10 rue de l'église	18110 FUSSY	Tél 07.82.75.80.35
ELIZONDO Bernard	6 rue des épinettes	18100VIERZON	Tél 02.48.71.66.47
FERRAND Jean-Marie	2 rue du Bois au Moine	18340 PLAIMPIED-GIVAUDINS	Tél 06.09.70.23.85
JACQUIN Philippe	61 rue Anatole France	18200 ST-AMAND-MONTROND	Tél 02.48.96.16.60
JOUANNAUD Jean-Marc	9 rue Aristide Maillol	18000 BOURGES	Tél 07.61.08.58.06
LEBEGUE Francis	113 rue de Vauvert	18000 BOURGES	Tél 06,46,46,51,48
MROZEK Michel	38 bis rue du petit vougan	18200 ST-AMAND-MONTROND	Tél 02,48,96,80,01
RIVIERE Jean-Marie	Parc Esprit 1 -6 rue Archimède	18000 BOURGES	Tél 07.83.24.28.72
SIMONNET Viviane	113 rue de Vauvert	18000 BOURGES	Tél 06.21.37.14.75
STROINSKI Frédéric	4 avenue de l'hippodrome	18700 AUBIGNY-SUR-NERE	Tél 02.48.58.81.64

HORS DU DEPARTEMENT :

BENNAGA Mohamed	C.Hospitalier.-1 Bd de l'Hôpital	58033 NEVERS	Tél 06.81.52.19.48
CONNAN Jean-Baptiste	3 rue Ernest Renan - le Banlay	58000 NEVERS	Tél 06.86.90.73.45
DAGARD Philippe	4 rue du Limousin	23600 BOUSSAC	Tél 05.55.65.08.28
JOUSSEAUME Claude	24 av. Georges Clémenceau	58240 ST PIERRE LE MOUTIER	Tél 03.86.37.40.31
MONASSON Paul	4 rue Louis Paris	58200 COSNE-COURS / LOIRE	Tél 03.86.26.61.00
ROCHE Stéphane	22 rue de la poste	58000 ST-ELOI	Tél 03.86.58.63.41
SAUDEMONT Gervais	16 avenue Laubespain	58150 POUILLY SUR LOIRE	Tél 07.54.35.09.80

Vous devez prendre rendez-vous chez un médecin de la liste qui ne soit pas votre médecin traitant

Pièces à apporter au médecin le jour de la visite :

- formulaire «avis médical» cerfa n° 14880*02 (à télécharger sur le site de la préfecture)
- questionnaire médical (à télécharger sur le site de la préfecture)

Après visite pour renouvellement de la catégorie B délivrée pour la conduite des véhicules spécialement aménagés pour tenir compte du handicap du conducteur (visite gratuite sur présentation de la carte d'handicapé) ou pour renouvellement des catégories C1 C1E C CE D1 D1E D et DE :

- vous devez faire votre demande de permis de conduire sur Internet sur le site de l'ANTS
<http://www.permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Après visite pour la conduite des taxis et voitures de transport avec chauffeurs, ambulances, ramassage scolaire, transport public de personnes :

- vous devez faire une demande d'attestation sur papier libre à la préfecture
- une photocopie du cerfa 14880*02 « avis médical » remis par le médecin à l'issue de la visite médicale
- joindre une photocopie recto-verso du dernier permis de conduire conforme au dernier avis médical
- une photocopie de votre carte, diplôme ou attestation professionnels ;
- une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité
- une enveloppe timbrée en recommandé avec AR libellée à votre adresse
- une photo d'identité